



Communiqué de presse

Paris, le 18 décembre 2019

Étude 2019 Apec / ANDRH
Une rémunération qui progresse dans les fonctions RH notamment via l'augmentation de la part variable
(Étude complète en pièce-jointe)

L'ANDRH et l'Apec dévoilent la nouvelle édition du baromètre « Rémunérations des cadres RH ».

Les enseignements à retenir :

- **La rémunération des cadres de l'administration des RH progresse**

Le salaire brut annuel médian des cadres de l'administration des RH est de **48 K€ en progression de +2 points** par rapport aux années précédentes.

- **Plus de la moitié des cadres en RH bénéficient d'une part variable**

La part du variable progresse et est constituée pour l'essentiel d'une prime sur objectif. Dans le développement des RH, les **cadres** sont davantage **concernés par une commission sur le chiffre d'affaires de l'entreprise** (17 % d'entre eux), une composante qui concerne principalement les cadres du conseil.

D'autres éléments complètent la rémunération des cadres en RH :

- **33 % des cadres en RH bénéficient d'un intéressement,**
- **28 % d'une participation,**
- **25 % d'un plan d'épargne d'entreprise.**

- **Age, fonction, secteur, région : principaux facteurs déterminants de la rémunération des cadres**

La rémunération des cadres RH augmente avec l'âge et la durée d'expérience professionnelle. Les **salaires progressent régulièrement au cours de la première partie de la vie professionnelle** (de **38 k€ en début de carrière à 47 k€ de 30 à 39 ans**), puis la progression ralentit. Elle tend même à disparaître à partir de 50 ans.

La responsabilité hiérarchique est également essentielle pour la rémunération : 46 % des cadres de la fonction Administration des RH exercent une responsabilité hiérarchique pour seulement 19 % en développement des RH. Ainsi, les cadres responsables d'un budget ou d'une équipe ont un salaire plus élevé que celui des cadres sans responsabilités.

La taille de l'entreprise et le secteur d'activité restent déterminants pour la rémunération des cadres en RH. Parmi les cadres en RH en poste, 68% le sont dans le secteur des services, et 20% dans le secteur de l'industrie qui propose des salaires plus élevés.

La localisation des postes a aussi une influence majeure sur les salaires. Les cadres en RH qui travaillent en **Ile-de-France sont mieux rémunérés que ceux qui travaillent dans les autres régions** : l'écart est de 13 % dans l'administration des RH, de 15 % dans le développement des RH et de 21 % pour les postes de la direction des RH.

L'écart entre le salaire médian des hommes et celui des femmes est aussi élevé que dans les autres fonctions alors que la fonction RH est l'une des plus féminisées.

Cette étude sera disponible à compter du 18 décembre sur les sites de l'ANDRH (www.andrh.fr) et de l'Apec www.corporate.apec.fr



L'ANDRH, acteur de référence dans le débat RH

ASSOCIATION LOI 1901, CRÉÉE EN 1947, L'ANDRH EST LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ DE PROFESSIONNELS DES RESSOURCES HUMAINES EN FRANCE.

Créée en 1947, l'ANDRH est une association loi 1901 au service des professionnels des ressources humaines représentant les entreprises et organisations de tous secteurs d'activité et de toutes tailles, publiques et privées, nationales et internationales. Avec plus de 5 000 membres, organisée en 80 groupes locaux, elle est la plus grande communauté de professionnels des ressources humaines en France. Depuis sa création, l'ANDRH anticipe et accompagne l'évolution des métiers des ressources humaines et est devenue, au fil des années, la communauté de référence dans le débat RH.

En savoir plus : www.andrh.fr

Contact presse ANDRH : Laura TORDJMAN - 01 56 88 19 28 – ltordjman@andrh.fr



À PROPOS DE L'APEC

L'Apec conseille les entreprises dans la sécurisation de leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle participe à la diffusion des bonnes pratiques RH et apporte, notamment aux PME-TPE, des informations sur leur marché de l'emploi. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômé-e-s. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances de l'emploi cadre. L'Apec est l'un des opérateurs nationaux habilités à délivrer du conseil en évolution professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 500 consultant-e-s, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer.

En savoir plus : corporate.apec.fr

Consulter le dernier [rapport annuel](#) de l'Apec

Contact presse Apec : Mendrika Lozat – 01 40 52 22 06 – mendrika.lozat@apec.fr